



Le 26 août 2008

Comité consultatif de l'examen stratégique de la  
Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Télécopieur : 613 990-9033

Madame Beaudoin,  
Messieurs Bader et Campbell,

Le Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec, qui regroupe plus de 15 000 membres, a décidé d'intervenir au nom des membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) de notre région, mais aussi au nom de l'ensemble de nos membres qui, à titre de citoyens et citoyennes, se préoccupent grandement de l'avenir des services publics en général et du service postal en particulier. Nous aurions souhaité que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes que vous devez conduire soit fait de manière plus transparente et démocratique que ce ne sera le cas avec la formule retenue par le gouvernement.

Nous espérons cependant que vous saurez écouter la voix de la population qui souhaite le maintien d'un service universel à coût abordable. Des dirigeants d'entreprises et de municipalités pensent également de cette façon. Votre comité doit donc rejeter, à notre avis, toute idée de supprimer le privilège exclusif « du relevage et de la transmission des lettres et de leur distribution aux destinataires » (articles 14 et 15 de la Loi sur la société canadienne des postes). C'est en effet ce privilège qui permet de financer adéquatement le service universel.

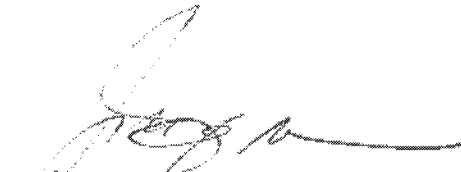
2.

Si le privilège était aboli, la concurrence des entreprises privées se ferait dans les régions urbaines et pour les services les plus rentables, notamment le courrier d'affaires en laissant au service postal public le soin de desservir les secteurs les moins rentables, soit le courrier personnel et les régions rurales et éloignées. Pour s'en sortir, le service postal public n'aurait pas grand choix : on assisterait à une hausse de la tarification ou à une diminution de services ou aux deux. De plus, de bons emplois seraient également perdus dans les toutes parties du Canada.

Dans une région comme la nôtre, qui est vaste et qui compte de nombreuses localités éloignées des grands centres, cela aurait un effet négatif sur la qualité des services offerts et sur le coût de ces services.

Des améliorations au service postal peuvent certainement être apportées en tenant compte des besoins de la population et des entreprises de tous les coins du Québec et du Canada. Pour cela, il ne faut pas abolir le privilège exclusif mais plutôt assurer un réinvestissement dans les services.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.



Jacques Aubry  
Président

c.c. Membres du Bureau